

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 20 décembre 2016 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Chantal Denis, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Roger Paquette tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau, est également présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 20 :26 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2016-12-386

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets la tenue du Salon du livre à l'École Georges-Étienne-Cartier. Il a rencontré le député fédéral et ont discuté entre autres sujets de l'Internet haute vitesse et la sécurité nautique sur le Richelieu. Le Maire a participé à une rencontre du Conseil montérégien de la culture à Saint-Hyacinthe. Il a également rencontré les instances du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à Châteauguay. Le Maire mentionne également le très grand succès de la Guignolée qui s'est tenue sur le territoire; le 19 décembre il a participé à l'inauguration de l'usine de biométhanisation à Varennes et il s'est rendu à la Collecte de sang qui a eu lieu à Saint-Marc-sur-Richelieu. Le Maire rappelle qu'une Collecte de sang se tiendra à Saint-Antoine-sur-Richelieu le 23 mars 2017.

RÉSOLUTION 2016-12-387

**Résolution décrétant l'indexation de la rémunération des Élus
pour l'exercice 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que les Élus du Conseil municipal indexent la rémunération du Maire et des Conseillers de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'exercice 2017 de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi pour le Québec, région de Montréal au mois de septembre, à 0,9 %, tel que le permet le règlement n° 2010-04.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-12-388

Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle l'adhésion en 2017 à Québec municipal au montant de 280 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-389

Participation financière 2017
À l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

Considérant que la mission du Parrainage civique de la Vallée-sur-Richelieu est de favoriser l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale en créant un lien d'entraide avec un citoyen bénévole;

Considérant que l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu compte actuellement 130 membres, dont la majorité réside dans la Vallée-du-Richelieu;

Considérant que les services offerts par l'organisme entraînent des coûts annuels;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu au montant de 100 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-390

Remerciements à tous les bénévoles et donateurs :
Guignolée 2016

Considérant que la Municipalité a pris en charge la Guignolée sur son territoire;

Considérant que la Guignolée s'est tenue le 10 décembre 2016 sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que la Guignolée ne pourrait pas se dérouler sans l'implication de bénévoles;

Considérant que plus de trente (30) personnes bénévoles se sont impliquées à la collecte des denrées, au tri à la Salle Julie-Daoust, à la préparation des paniers et autres;

Considérant le succès de la Guignolée 2016;

Considérant que plusieurs familles de Saint-Antoine-sur-Richelieu pourront profiter de cette généreuse contribution des donateurs et de la précieuse implication de tous les bénévoles;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Roger Paquette, et résolu :

Que le Conseil municipal remercie chaleureusement madame Linda Normandeau, l'adjointe à la direction générale et organisatrice de la Guignolée 2016 pour son dévouement, aux pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour leur implication et dévouement et également de sincères remerciements à tous les donateurs, commanditaires ainsi que les précieux bénévoles de leur implication à la Guignolée 2016.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2016-12-391

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 20 décembre 2016 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 68 288,18 \$ au 30 novembre 2016.
(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 30 novembre 2016	24 608,57 \$
Factures payées au 30 novembre 2016	43 679,61 \$
Total au 30 novembre 2016	68 288,18 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-392

Renouvellement des assurances pour l'année 2017 avec la MMQ

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle les assurances de la Municipalité pour l'année 2017 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant estimé de 29 524 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-393

Affectation des sommes réservées au surplus libre

Considérant la résolution 2016-02-041 qui autorise une réserve des sommes non dépensées dans l'année 2015 pour pouvoir les affecter au besoin dans l'année 2016 et/ou suivantes à 2016, à l'usage pour lesquelles elles sont affectées ou à tout autre usage considéré utile par le Conseil municipal;

Considérant qu'un montant total de 168 500 \$ a été réservée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'affectation au surplus libre des achats effectués en 2016 comme suit :

	Montant
Équipement incendie CMP Mayer	8 258.74
Aménagement Parc Chamtoise	22 667.34
Fournaise– Plomberie Chauffage St-Hyacinthe	17 120.92
Totaux :	48 047.00

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-12-394

**Autorisation de signature au renouvellement
d'un prêt à terme chez Desjardins entreprises
au montant de montant de 7 673,23 \$**

Considérant que le 4 avril 2006, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement 2006-001 intitulé « Règlement n° 2006-001 décrétant des travaux de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial pour un secteur de la rue Lecours situé à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts »;

Considérant que la Municipalité a signé un contrat de prêt à terme avec la Caisse Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu depuis 2006;

Considérant que le prêt est renouvelable en décembre 2016 pour une période de 5 ans;

Considérant qu'à compter de décembre 2016 le dernier renouvellement de prêt à terme pour une période de 5 ans s'effectuera en décembre 2021 pour se terminer en 2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la directrice générale à signer tout document afférent à ce prêt à terme relatif au Règlement n° 2006-001.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-395

**Autorisation de dépenses
Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2017
Comptes fournisseurs et réclamations de taxes – Gestion des immobilisations,
Grand-livre, budget et états financiers – Taxation – Perception et comptes clients,
Télétransmission au MAPAQ
PG Solutions inc.**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette , appuyé par madame Chantal Denis , et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 4 330 \$ taxes applicables en sus (*pour l'année 2017 soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-396

**Autorisation de dépenses
Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2017
Dossier central – Gestion des fosses septiques-Gestion des permis-
Qualité des services et gestion de données multimédias
PG Solutions inc.**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon , appuyé par madame Dominique Rougeau , et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 4 720 \$ taxes applicables en sus (*pour l'année 2017 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-12-397

**Autorisation de dépenses
Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2017
Droit d'utilisation annuel Accès cité
PG Solutions inc.**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 3 075 \$ taxes applicables en sus (*pour l'année 2017 soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*).
- Adoptée à l'unanimité**

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-398

**Autorisation de dépenses
Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2017
Logiciel Première Ligne
PG Solutions inc.**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

- Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que** le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 905 \$ taxes applicables en sus (*pour l'année 2017 soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017*).
- Adoptée à l'unanimité**

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2016-12-399

Procès-verbal séance ordinaire du 22 novembre 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2016 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

- Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2016.
- Adoptée à l'unanimité**

* * * * *

2.4 RÈGLEMENT

* * * * *

2.5 AVIS DE MOTION

**Pour adoption du règlement no. 2016-11 décrétant
la création d'un programme d'aide financière
pour la mise aux normes des installations septiques**

Je, Chantal Denis, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : règlement n° 2016-11 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a pour objet la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques et d'accorder, à cette fin, une subvention sous forme d'avances de fonds remboursables par les demandeurs éligibles.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 20 décembre 2016.

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2016-12-400

**Nomination de Valérie Gille au poste
de Directrice des travaux publics et de l'urbanisme
Promotion à l'interne**

Considérant le départ à la retraite de monsieur Marc Béland qui a été à l'emploi de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu durant 24 ans au poste d'inspecteur municipal;

Considérant le poste vacant au 1^{er} janvier 2017;

Considérant que madame Valérie Gille est l'adjointe à l'inspecteur depuis quatre (4) années au sein de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que madame Valérie Gille détient les compétences parmi les employés pour une affectation et promotion pour le poste vacant;

Considérant les recommandations de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal accorde une promotion à madame Valérie Gille en la nommant Directrice des travaux publics et de l'urbanisme;

Que la période probatoire pour ce poste est de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2017 aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-401

**Nomination
de Stéphane Vaillancourt au poste
d'adjoint à la Directrice des travaux publics et de l'urbanisme
Promotion à l'interne**

Considérant la promotion au poste de Directrice aux travaux publics et de l'urbanisme de madame Valérie Gille ;

Considérant que le poste d'adjoint à la direction des travaux publics et de l'urbanisme sera vacant au 1^{er} janvier 2017;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016

Considérant que monsieur Stéphane Vaillancourt est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu depuis 15 ans au poste de journalier;

Considérant que monsieur Stéphane Vaillancourt durant plusieurs années était d'office l'adjoint à l'inspecteur;

Considérant que monsieur Stéphane Vaillancourt a su démontré son savoir faire et son intention d'apprendre en remplacement de l'adjointe à l'inspecteur durant son congé de maternité;

Considérant que monsieur Stéphane Vaillancourt a mentionné son intérêt pour le poste d'adjoint à l'inspecteur et à poursuivre des formations pour compléter ses compétences;

Considérant les recommandations de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal accorde une promotion à monsieur Stéphane Vaillancourt en le nommant Adjoint à la Directrice des travaux publics et de l'urbanisme;

Que la période probatoire pour ce poste est de 9 mois à compter du 1^{er} janvier 2017 aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-12-402

**Embauche
surveillants (es) à la patinoire**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de surveillants à la patinoire aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-403

**Embauche
à l'entretien de la patinoire,
monsieur André Daigle**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de monsieur André Daigle à l'entretien de la patinoire aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-404

Demande à Emploi d'été Canada 2017

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à préparer, signer et à faire parvenir à Emploi d'été Canada 2017 une demande de subvention pour l'embauche d'un étudiant (e) et ce, dans le délai imparti par Emploi d'été Canada 2017.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-405

**Rémunération 2017
Employés municipaux**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'augmentation de la rémunération 2017 des employés municipaux permanents de 0,9 % IPC (Index des prix à la consommation, région de Montréal), plus la possibilité d'obtenir un montant additionnel forfaitaire jusqu'à concurrence de 1 % de leur rémunération en fonction de l'atteinte de leurs objectifs individuels évalués par la direction générale en octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3 SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Sécurité incendie

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-406

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimées à 540 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Test visuel plus sur 10 cylindre d'air 02-22018-639	350 \$
Réparation ouverture porte de garage 02-22015-522	190 \$
Total (taxes applicables en sus)	540 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3.2 Sécurité civile

RÉSOLUTION 2016-12-407

**Autorisation de dépenses
Service de Contrôle animalier – Fondation Caramel**

Considérant que le nombre de citoyens a changé de 1 719 à 1 669 citoyens depuis la signature de l'entente entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et le Service de Contrôle animalier Fondation Caramel en 2014;

Considérant que le coût dudit Service est de 1,50 \$ de par citoyen ;

En conséquence, il est proposé par appuyé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 2 503,50 \$\$ taxes incluses pour le Service de Contrôle animalier, Fondation Caramel pour ses Service du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3.3 Sécurité publique
S/O

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-12-408

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimées à 1 410 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Revêtement de plancher pavillon des loisirs en contre-plaqué 02 70132 521	600 \$
Installation de deux thermostats programme (bureau directrice-générale et comptabilité) 02 70122 527	355 \$
Nouvelles tuiles de plafond au Centre communautaire 02 70120 521	350 \$
Réparation du coffre-fort (entériner la dépense) 02 13013 521	105 \$
Total (taxes applicables en sus)	1 410 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-409

Facture de Plomberie et chauffage St-Hyacinthe inc.

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Plomberie et chauffage St-Hyacinthe inc. au montant estimées à 395,53 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

* * * * *

Transport adapté

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-12-410

Adoption du budget 2017 pour le Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville et calendrier des versements de la quote-part 2017

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le budget 2017 du Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville et que la Municipalité lui verse la quote-part au montant de total de 9 280 \$ comme suit en 2017 :

- janvier 4 640\$
- juin 4 640 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

4.3 Hygiène du milieu et cours d'eau

RÉSOLUTION 2016-12-411

Autorisation de signature des contrats d'entretien des systèmes privés d'épuration des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Considérant que le règlement 2016-05 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet stipule que la Municipalité doit se charger de l'entretien de ces systèmes;

Considérant que des vérifications ont été effectuées conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale pour l'octroi du contrat;

Considérant qu'actuellement les seuls fournisseurs de système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet présents sur le territoire de la Municipalité sont Bionest et Premier Tech.

Le Vote est demandé

<i>Monsieur Bernard Archambault</i>	<i>POUR</i>
<i>Madame Lucie Beaudoin</i>	<i>POUR</i>
<i>Madame Chantal Denis</i>	<i>POUR</i>
<i>Monsieur Pierre Lauzon</i>	<i>CONTRE</i>
<i>Madame Dominique Rougeau</i>	<i>CONTRE</i>
<i>Monsieur Roger Paquette</i>	<i>CONTRE</i>

Le Maire utilise son droit de vote *POUR*

POUR 4
CONTRE 3

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et unanimement résolu:

Que le Conseil municipal autorise Monsieur Denis Campeau, maire et Madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire trésorière à signer les contrats d'entretien des systèmes de traitement tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que soit autorisée la signature du contrat entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et TECHNOLOGIES BIONEST INC. La durée du contrat est d'un (1) an à partir du 1^{er} janvier 2017.

QUE soit autorisée la signature du contrat entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et PREMIER TECH AQUA, une unité d'affaires de Premier Tech Technologies ltée. La durée du contrat est d'un (1) an à partir du 1^{er} janvier 2017.

Adopté à la majorité

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

* * * * *

4.5 Immobilisations

* * * * *

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)

5.1 Loisirs

L'Élu responsable monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-12-412

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimées à 1 769,90 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Impression dépliants activités récréatives 2017	350,00 \$
2 x buts de hockey (309,95 \$ ch) – 02 70157 996	619,90 \$
Matelas individuels 2' x 5' x 2 '' x 12 (60,95 \$ ch) x 12 – 02 70157 996 + livraison	800,00 \$
Total (taxes applicables en sus)	1 769,90 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-413

**Festival Chants de Vieilles
Édition 2017 : Les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2017**

Considérant la tenue du Festival Chants de Vieilles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2017;

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve la tenue du Festival Chants de Vieilles, Édition 2017, organisé par l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de Vieilles pour la 5^{ème} année consécutive dans le noyau villageois de ladite Municipalité;

Considérant que ladite Municipalité juge que la réalisation de cet évènement en 2017 par ledit OBNL aura des retombées bénéfiques à plusieurs niveaux pour la communauté de la Municipalité, notamment par la venue de touristes en plus grand nombre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et autorise une aide financière pour l'année 2017 au montant de 3 500 \$;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et autorise une aide en services municipaux estimés à un montant maximum de 7 600 \$ à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de vieilles pour la tenue dudit Festival en 2017, lesdits services étant entre autres:

Prêt des lieux et équipements suivants propriétés de la Municipalité :

- Maison de la culture Eulalie-Durocher et équipements disponibles et l'espace disponible dans le garage;
- Quai Ferdinand-Fecteau incluant le stationnement du quai;
- Le stationnement du Centre communautaire et le terrain de soccer adjacent, tous deux pour l'aménagement d'un camping (perçement ou altération des lieux d'aucunes sorte n'est permis, lieux remis en état);

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu versera l'aide financière au montant de 3 500\$ pour l'édition 2017 avant la tenue du Festival, le ou vers le 15 juin 2017;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant prévues au budget 2017 dans ce dossier pour l'achat et la fourniture de services à l'organisme Chants de vieilles tels que :

- la location et l'installation d'unités de douches et de toilettes sèches;
- la location et de l'installation de feux de circulation alimentés par pile et chronomètre et de batteries de réserve;
- la location et l'installation de clôture;
- la fourniture et la mise en place de la signalisation de détour;
- des poubelles dont 11 noires, 5 bleues et 5 avec sacs verts (ou par autres noires) en remplacement de poubelles brunes;
- la disponibilité de 2 membres du personnel du service des travaux publics et ceux-ci sont sous la seule autorité de la directrice aux travaux publics et de l'urbanisme ou de l'adjoint à la Directrice aux travaux publics et de l'urbanisme.

Que le Conseil municipal précise à l'organisme :

- Toutes dépenses supplémentaires de la subvention octroyée au montant de 7 600\$ en services municipaux seront facturées à l'organisme Chants de Vieilles;
- Une mise à jour des coûts sera effectuée par courriel à l'organisme Chants de vieilles le mercredi 22 juin 2017 afin que ceux-ci puissent prendre une décision concernant les dépenses supplémentaires encourues par lesdits services;
- Une autre mise à jour des coûts sera faite la veille de l'ouverture du Festival;
- La consommation d'alcool partout le long des rues est strictement interdite et toutes personnes en contravention du règlement régional en vigueur applicable par la Sûreté du Québec est susceptible de contravention;

Que le Conseil municipal indique à l'organisme Chants de Vieilles que les responsabilités, charges et/ou frais suivants incombent audit organisme en plus de la gestion des ordures et autres matières résiduelles :

- Le personnel d'encadrement pour la signalisation à l'intersection de la rue Mgr Gravel et du chemin de la Pomme-d'Or;
- La demande pour l'autorisation de stationnement au bureau de Poste est sous la responsabilité et à la charge de l'organisme Chants de Vieilles;
- La demande et l'obtention de permis d'alcool sont sous la responsabilité et à la charge de l'organisme Chants de Vieilles autant pour les lieux non municipaux comme ceux de la Fabrique que pour les lieux municipaux;

Que l'organisme Chants de Vieilles doit transmettre une preuve d'assurance responsabilité civile générale à la Municipalité;

Que l'organisme Chants de Vieilles doit transmettre une copie des états financiers du Festival, Édition 2017, à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Que le Conseil municipal suggère à l'organisme Chants de Vieilles d'utiliser ses bénévoles plutôt que les employés municipaux pour des tâches telles que l'entretien des toilettes et cueillette d'ordures, etc.

Que si l'organisme Chants de Vieilles utilise moins que le montant total de la subvention soit un montant de 11 100 \$, la différence entre ce montant et le montant total de la subvention sera divisé en deux et partagé entre l'organisme et la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher

L'Élu responsable monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-12-414

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimées à 630 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Impression dépliant de la Programmation 2017 de la Maison de la culture	530 \$
Plaque d'identification : Salle Maison de la culture Eulalie-Durocher	100 \$
Total (taxes applicables en sus)	630 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-12-415

Maison de la culture fermée : les 14 et 15 janvier 2017 et les 21 et 22 janvier 2017.

Considérant qu'aucune exposition ne se tient à la Maison de la Culture Eulalie-Durocher les 14 et 15 janvier 2017 et les 21 et 22 janvier 2017;

Considérant que la prochaine exposition débutera le 28 janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, et appuyé par monsieur Bernard Archambault,

Que le Conseil municipal autorise la fermeture de la Maison de la culture Eulalie-Durocher les 14 et 15 janvier 2017 et les 21 et 22 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.1.2 Tourisme

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-12-416

Cotisation 2017

Association des plus beaux villages du Québec

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, au montant de 1 401,75 \$ taxes incluses, le paiement de la cotisation 2017 à l'Association des plus beaux villages du Québec.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-12-417

**Adoption des prévisions budgétaires 2017
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Roger Paquette ,
et résolu :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) tel que déposé le 14 décembre 2016 à la Municipalité à la suite de l'approbation de la Société d'habitation du Québec, direction générale de l'Habitation sociale ;

Que le Conseil municipal après adoption, approuve le budget et elle assume sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

Que le Conseil municipal approuve également la quote-part 2017 au montant de 4 865 \$.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

**5.3 Loisirs culturels
Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

6 Protection de l'environnement

L'élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-12-418

Demande à Arbres Canada

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la conseillère madame Chantal Denis à faire les démarches pour une demande de subvention à Arbres Canada, un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de programmes afin d'encourager les collectivités, les gouvernements, les sociétés et les particuliers à rendre le Canada plus vert et plus sain pour ses habitants.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2016-12-419

Renouvellement cotisation 2017 à la COMBEQ

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2017 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 350 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-12-420

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2017 à l'Association québécoise d'urbanisme au montant de 138 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

8 AFFAIRES NOUVELLES

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 15 pour se terminer à 22 h 25 .

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2016-12-421

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Chantal Denis, appuyée par monsieur Bernard Archambault, la séance est levée à 22 h 25 .

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

• PROCHAINES RENCONTRES

Séance extraordinaire : Refinancement règlement 2011-05 à 15 h	5 janvier 2017
Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	12 janvier 2017
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	17 janvier 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau
Maire

Joselyne Charbonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière